

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018

ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110501-DE



DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-01

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

POUR : 14 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

OBJET
DE LA
DELIBERATION

BUDGET PRINCIPAL
2018
DECISION
MODIFICATIVE N°2

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise à disposition des réseaux d'eau potable dans le cadre du transfert de compétence « Eau » à Grand Lac, n'a pas permis de transférer la totalité des biens. Les poteaux incendie n'ont pas été mis à disposition et restent à charge du budget principal au titre des amortissements. Le montant à amortir sur le budget 2018 est de 1096 €. Le solde de 1843.96 € figurera au budget 2019.

Pour procéder à l'amortissement de ces biens, il est nécessaire de prévoir des crédits sur le chapitre 042 compte 6811 et chapitre 040 compte 281561 et par conséquent diminuer les chapitres 023 et 021 ce qui équilibrera le budget.

Il propose d'opérer aux écritures suivantes :

- Dépenses de fonctionnement
 - o Ch 042 1 100 €
 - o Ch 023 - 1 100 €
- Recette d'investissement
 - o Ch 040 1 100 €
 - o Ch 021 - 1 100 €

Le conseil municipal accepte les écritures telles qu'elles sont présentées.

Pour extrait certifié conforme, le cinq novembre deux mille dix-huit.

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le 08/11/2018
ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110502-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-02

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

POUR : 13 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M.GIRARDIN)

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

OBJET
DE LA
DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prévision des dépenses sur le chapitre 011 nécessite de procéder à des virements de crédit pour passer les dernières écritures sur l'exercice 2018.

Il propose d'opérer aux écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL
2018
DECISION
MODIFICATIVE N°3

- Dépenses de fonctionnement
 - o Ch 11 + 64 400 €
 - o Ch 012 - 25 000 €
 - o Ch 022 - 26 400 €
 - o Ch 65 - 7 000 €
 - o Ch 66 - 6 000 €

Le conseil municipal accepte les écritures telles qu'elles sont présentées.

Pour extrait certifié conforme, le cinq novembre deux mille dix-huit.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

LE MAIRE,
YVES MERCIER

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le 08/11/2018
ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110503-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-03

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

POUR : 13 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

OBJET
DE LA
DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ajuster le budget principal 2018. Il propose les écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL
2018
DECISION
MODIFICATIVE N°4

Section de Fonctionnement

Augmentation des dépenses	Ch 023	70 000 €
Augmentation des recettes	Ch 013	15 000 €
	Ch 74	55 000 €

Section d'Investissement

Augmentation des dépenses	Ch 21	115 000 €
	Ch 23	225 000 €
Augmentation des recettes	Ch 16	270 000 €
	Ch 021	70 000 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le conseil municipal accepte les écritures telles qu'elles sont présentées.

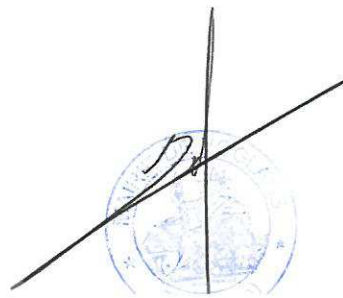
Le

Pour extrait certifié conforme, le cinq novembre deux mille dix-huit.

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018

ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110504-DE



DE LA COMMUNE DE VOGLANS – SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 05 novembre 2018

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2018-1105-04

NOMBRE DE MEMBRES

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
--------------------------------------	----------------	----------

19	19	12
----	----	----

POUR : 13 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

DATE DE LA
CONVOCAZION

31/10/2018

DATE D’AFFICHAGE

31/10/2018

OBJET
DE LA
DELIBERATION

RECOURS A
L’EMPRUNT

CREDIT AGRICOLE
DES SAVOIE

MONTANT 270 000 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

L’an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s’est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu’à 21h12), SICOLI Carmela.

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la décision modificative n° 4 du 5 novembre 2018,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d’investissement,

Considérant que c’est à l’assemblée municipale qu’il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu’elle ne soit déléguée au maire,

Considérant le besoin pour la commune de recourir à l’emprunt dans l’attente du financement des cessions de biens immobiliers communaux, en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des présents

Article 1 :

- d’autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie, dans les conditions suivantes :
 - montant de 270 000 €
 - durée : 12 mois
 - périodicité : Trimestrielle
 - taux : 0.60 %
 - frais de dossier : 270 €

Article 2 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le maire,

Yves MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VOGLANS – SAVOIE

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Regu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018

ID : 073-217303296-20181105-DLB20181110505-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2018-1105-05

Séance du 05 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

POUR : 13 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE DE LA
CONVOCATION
31/10/2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

DATE D'AFFICHAGE
31/10/2018

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

OBJET
DE LA
DELIBERATION

RECOURS A
L'EMPRUNT

CREDIT AGRICOLE
DES SAVOIE

MONTANT 150 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 20 mars 2018,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant le besoin pour la commune de recourir à l'emprunt au vu des travaux envisagés sur le secteur de Villarcher,

Considérant les propositions d'organismes de prêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des présents

Article 1 :

- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie, dans les conditions suivantes :
 - montant de 150 000 €
 - durée : 7 ans
 - périodicité : Trimestrielle
 - taux : 1.05 %
 - frais de dossier : 0.10 %
 - amortissement constant

Article 2 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le maire, Yves MERCIER

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-06

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 1 (M.Girardin)
Abstention : 0

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 02 juillet 2018 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 320 000 € dont la date d'échéance finale est fixée au 31 décembre 2018,
Considérant que la commune est en attente du financement suite à la cession du bien immobilier « Ancienne mairie »,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

**Ouverture d'une
ligne de trésorerie**

Après en avoir délibéré,

**Montant : 320 000 €
Durée du contrat :
30/06/2019**

Le Conseil Municipal décide,

**CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DES SAVOIE**

- De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, de clôturer la ligne de trésorerie N°00001363524 ouverte le 3 juillet 2018 et dont la durée du contrat s'achève le 31 décembre 2018,
- De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, une nouvelle ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :
 - o Montant 320 000 €
 - o Taux : 1.4000%
 - o Durée : la date d'échéance finale de la ligne de trésorerie est fixée au 30/06/2019
 - o Frais et commission : Néant

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
TELETRANSMISSION EN
PREFECTURE**

- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Le

Pour extrait certifié conforme, en Mairie, le 05 novembre 2018

LE MAIRE,

YVES MERCIER

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018

ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110507-DE



DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-07

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE DE LA CONVOCACTION
31 OCTOBRE 2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

OBJET
DE LA
DELIBERATION

Sur proposition de Madame la responsable de la Trésorerie de La Motte Servolex par courriers explicatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

BUDGET PRINCIPAL
2018
ADMISSION EN
NON-VALEUR

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous :

Bordereau ANV N° 2806600232 d'un montant total de 3 436.67 € détaillé comme suit :

- Exercice 2013, 4 pièces, montant : 531.70 €
- Exercice 2014, 4 pièces, montant : 27.32 €
- Exercice 2015, 25 pièces, montant : 1 722.58 €
- Exercice 2016, 32 pièces, montant : 1 127.37 €
- Exercice 2017, 3 pièces, montant : 27.70 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Bordereau ANV N° 3183000232 d'un montant total de 20.34 € détaillé comme suit :

- Exercice 2015, 3 pièces, montant de 20.34 €

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 457.01 euros et sera porté sur le compte 6541.

Le

Pour extrait conforme, le cinq novembre deux mille dix-huit.

Le Maire,
Yves MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le 08/11/2018
ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110508-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 05 novembre 2018

N° 2018-1105-08

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

POUR : 13 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU
(arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

OBJET DE LA DELIBERATION

SUPPRESSION DU PASSAGE
A NIVEAU N°21 (LIGNE
CULOZ A MODANE)
A
VOGLANS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de suppression du passage à niveau n°21, ligne Culoz à Modane, sur le territoire de Voglans ainsi que la délibération n°2018-0115-04 portant sur l'aménagement d'une aire de retournement, Rue de la Dent du Chat après la fermeture de ce passage à niveau.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du 3 au 17 septembre 2018, Monsieur le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et émet un avis favorable à la suppression définitive de ce passage à niveau n°21.

Au vu de ces éléments, Monsieur le maire demande au conseiller de se prononcer sur cette fermeture définitive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'enquête et conclusions du commissaire enquêteur,
- Valide la fermeture définitive de ce passage à niveau n°21.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

Pour extrait certifié conforme, le cinq novembre deux mille dix-huit.

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le 08/11/2018



ID : 073-217303296-20181105-DLB2018110509-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 05 novembre 2018

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2018-1105-09

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	13

POUR : 14 DONT 1 POUVOIR
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAION
31 OCTOBRE 2018

DATE D'AFFICHAGE
31 OCTOBRE 2018

OBJET
DE LA
DELIBERATION

TARIFS DE LOCATION

CHAPITEAU
ET
SCENE MOBILE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

L'an deux mille dix-huit, et le cinq novembre, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, GIRARDIN Marcel, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela.

Procurations : Carmela SICOLI a donné pouvoir à Alain GOUJON
Floriane PALUMBO a donné pouvoir à Malika BERNOU (arrivée de Mme PALUMBO à 21h12)

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2015-0601-03 du 1^{er} juin 2015, portant sur les tarifs de location du chapiteau et de la scène mobile et de la disponibilité de ce matériel, sur l'ensemble de l'année excepté les dates pour lesquelles il aura été, au préalable, réservé par la commune ou les associations communales, à titre gracieux, pour leurs propres manifestations.

Il propose en plus des dispositions prises dans la délibération du 1^{er} juin (pour les associations extérieures de la commune et prestataires événementiels), de mettre à disposition la scène mobile aux collectivités territoriales.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal,

- ABROGE la délibération n°2015-0601-03 du 1^{er} juin 2015 portant sur les tarifs de location du chapiteau et de la scène mobile,
- ACCEPTE de louer ce matériel dans les conditions exposées ci-dessous :

TYPE DE MATERIEL	PRIX	CAUTION
CHAPITEAU Associations extérieures - Week-end (du vendredi au lundi) (Gratuité pour les associations de la commune)	80.00	200.00
SCENE MOBILE • Associations extérieures - avec transport et montage dans un rayon de 20 kms. • Prestataires événementiels - avec transport et montage. • Collectivités territoriales (sans transport, ni montage) (Gratuité pour les associations de la commune)	1 500.00 1 700.00 500.00	5 000.00 5 000.00 0.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,
YVES MERCIER

